

**AVENANT 1 A LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2016-2019**

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département 93006 Bobigny Cedex, représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil Départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la Commission permanente du Conseil départemental en date du

ci-après dénommé le Département, d'une part,

ET :

LA COMMUNE DU BOURGET domiciliée Hôtel de Ville, 65 Avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget représentée par son Maire, Monsieur Vincent Capo-Canellas, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal en date du

ci-après dénommée la commune, d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune du Bourget, le présent avenant est conclu pour l'année 2017.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2017, les deux parties conviennent de retenir, dans le cadre de la convention, les actions suivantes :

- de janvier à mai 2018 : ateliers de pratique photographique avec un groupe d'adolescents de seconde du Lycée Germaine Tillion et diverses propositions de médiation animés par le photographe Manolo Mylonas en résidence à la Capsule, participation des élèves au commissariat d'exposition qui sera présentée de mars à mai 2018 : 3 000 euros
- ateliers cinéma proposés à des élèves d'écoles primaires et animés par la coopérative d'éducation à l'image *Les Petits cinéastes* : projections de films au cinéma André Malraux et ateliers d'animation, bruitage et effets spéciaux : 3 000 euros
- dans le cadre de l'exposition *Mnemosis* du photographe Philippe Bréson en résidence à la Capsule, de novembre 2017 à février 2018, mise en place de différents ateliers pour le public scolaire des CM1-CM2 aux lycéens : image et mémoire, archives et présent, retranscription en image d'une histoire passée réelle ou fictionnelle : 2 000 euros
- de novembre 2017 à juin 2018, mise en oeuvre d'une résidence mission en vue de la signature d'un contrat local d'éducation artistique avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles

